



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Prix John-Hirsch

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter une candidature pour ce prix :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du prix, les candidats et les auteurs de mise en candidature admissibles ainsi que les autres critères d'admissibilité, le montant du prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le prix ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme pertinent dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de mise en candidature ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie F du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés des langues officielles en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes Inuits, Métis et des Premières Nations, à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

Date limite

2 octobre 2017

Votre formulaire de mise en candidature rempli, accompagné de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

Les mises en candidature incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts du Canada.

Renseignements supplémentaires

Lori Knoll
Agente de programme, Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5573

ATS : 1-866-585-5559

lori.knoll@conseildesarts.ca

PRG03F 07-17



LIGNES DIRECTRICES

<p>Description du prix</p>	<p>Le prix John-Hirsch a été créé en 1995 avec l'objectif de reconnaître les jeunes metteurs en scène ou ceux qui poursuivent depuis peu leur développement artistique dans cette profession et dont le travail préfigure des accomplissements majeurs sur le plan de l'excellence et de la vision artistique. Deux prix de 6 000 \$ sont attribués tous les deux ans, à chacune des communautés théâtrales anglophone et francophone respectivement.</p> <p>À son décès en 1989, l'éminent metteur en scène John Hirsch a légué un don au Conseil des arts du Canada pour aider et encourager les metteurs en scène au Canada. Le prix John Hirsch rend hommage à l'extraordinaire contribution de M. Hirsch au théâtre au Canada, notamment à titre de fondateur du Manitoba Theatre Centre, de chef du département du théâtre à la télévision anglaise de Radio-Canada et de directeur artistique du Stratford Festival.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Candidats</p> <p>Les candidats doivent avoir au plus dix ans d'expérience en tant que metteur en scène professionnel au théâtre et être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Ils ne sont pas tenus d'habiter au Canada.</p> <p>Ils doivent aussi répondre à la définition que donne le Conseil des arts d'un artiste professionnel, c'est-à-dire un artiste qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● a reçu une formation spécialisée dans son domaine (pas nécessairement dans des établissements d'enseignement); ● est reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique); ● s'engage à consacrer plus de temps à sa pratique artistique, si sa situation financière le lui permet; ● a déjà présenté des œuvres en public. <p>Les candidats proposés confirment leur admissibilité dans l'Acceptation de la mise en candidature et par leur curriculum vitae (Partie C du formulaire) chronologiquement détaillée.</p> <p>Auteurs de la mise en candidature</p> <p>Les auteurs de la mise en candidature doivent aussi être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Ils doivent également être des membres de la communauté canadienne professionnelle du théâtre.</p>
<p>Montant du prix</p>	<p>Deux prix de 6 000 \$ peuvent être attribués en 2017-2018.</p>

<p>Aide à la production d'une demande, d'une mise en candidature ou d'un rapport final</p>	<p>Des fonds sont disponibles pour les personnes qui éprouvent des difficultés à produire une demande, une mise en candidature ou un rapport final à cause d'un handicap. Les personnes sourdes, handicapées ou celles vivant avec une maladie mentale peuvent en effet demander au Conseil de <i>contribuer</i> au paiement de services qui leur permettront spécifiquement de remplir une demande ou une mise en candidature pour un prix ou de soumettre un rapport final.</p> <p>Veillez soumettre votre demande d'aide au moins 4 semaines avant la date limite du prix. Communiquez par téléphone ou par courriel avec l'agent responsable de ce prix. Pour plus d'information : http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire.</p>
<p>Processus de mise en candidature</p>	<p>Les candidats ne sollicitent pas eux-mêmes le prix mais doivent être proposés par un auteur de mise en candidature admissible.</p> <p>Il incombe aux auteurs de la mise en candidature de rassembler la documentation requise et de la soumettre avec le formulaire de mise en candidature ci-joint. Les auteurs de la mise en candidature doivent s'assurer que les documents sont conformes aux exigences fournies dans les présentes lignes directrices et le formulaire.</p>
<p>Évaluation des mises en candidature</p>	<p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts. Les propositions admissibles sont évaluées par un comité d'évaluation par les pairs composé de professionnels chevronnés, choisis pour leur expertise dans le domaine. Les membres du comité seront également sélectionnés de manière à tenir compte d'une juste représentation des pratiques artistiques, des genres, des générations, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays.</p> <p>Un comité de langue française évalue les candidatures soumises par la communauté du théâtre francophone et un comité de langue anglaise évalue celles qui sont soumises par la communauté anglophone.</p> <p>Le comité d'évaluation peut décider de ne pas décerner de prix dans une année particulière.</p> <p>Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales.</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site web du Conseil des arts au conseildesarts.ca.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le comité d'évaluation par les pairs évalue les candidats selon le potentiel d'excellence artistique qu'ils ont démontré en tant que metteurs en scène.</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la mise en candidature	<p>Présentation de la mise en candidature</p> <ul style="list-style-type: none">• Les auteurs de la mise en candidature doivent fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandés.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre mise en candidature en fonction des renseignements fournis.• Les auteurs de la mise en candidature doivent soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement le matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque mise en candidature.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement de coordonnées. <p>Format et mise en page</p> <p>Le formulaire de mise en candidature doit être soumis sur papier avec des signatures originales.</p> <p>Tout le matériel d'appui demandé peut être soumis sur un CD ou une clé USB (en format PDF ou Word) ou sur papier.</p> <p>Les documents soumis sur papier doivent être :</p> <ul style="list-style-type: none">• imprimés d'un seul côté;• sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);• avec une police de couleur noire d'au moins 11 points;• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés.) <p>Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.</p> <p>Délai de réponse</p> <p>Les gagnants seront avisés des résultats par téléphone environ quatre mois après la date limite.</p> <p>Les auteurs des mises en candidature non retenues recevront les résultats par écrit peu avant l'annonce publique des gagnants (qui pourrait avoir lieu plus de quatre mois après la date limite du concours).</p> <p>Exception faite des gagnants, le Conseil des arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p>Gagnants des années précédentes</p> <p>Veillez visiter le site web du Conseil des arts au conseildesarts.ca pour la liste cumulative des gagnants des années précédentes.</p>
---	---

<p>Renseignements personnels</p>	<p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le Conseil des arts du Canada demande aux candidats de fournir, sur le formulaire de mise en candidature, leur année de naissance. Les renseignements personnels qu'ils fournissent sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de leur candidature et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p>Conditions rattachées à ce prix</p>	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution du prix si la mise en candidature est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Une fois avisés, les gagnants doivent confirmer leur intention d'accepter le prix et convenir de ne pas divulguer les résultats du concours tant que le Conseil des arts n'en aura pas fait l'annonce officielle.</p> <p>Tous les documents d'appui soumis deviendront la propriété du Conseil des arts du Canada et pourront servir à des fins de publicité ou de promotion liée au prix.</p> <p>Les gagnants doivent accepter que leur photo et tout renseignement public à leur sujet soient utilisés pour la promotion du prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts. Ils devraient en outre accepter de participer aux activités rattachées au prix, y compris les conférences de presse, les cérémonies, les réceptions et d'autres événements connexes.</p> <p>Les gagnants ne peuvent pas recevoir le montant du prix tant que le Conseil des arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis.</p>



Prix John-Hirsch

Les renseignements que vous fournirez sur les deux premières pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs

IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

(à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Nom de l'auteur de la mise en candidature : M^{me} M.

Nom de famille

Premier et second prénom

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone

Téléphone

Courriel

IDENTIFICATION DU CANDIDAT (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Nom du candidat : M^{me} M. Année de naissance : _____

Nom de famille

Premier et second prénom

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone

Téléphone

Courriel

DÉCLARATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom, mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :

(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en : français anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants.

À titre d'auteur de la mise en candidature pour le prix John-Hirsch :

- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au prix décrits dans les lignes directrices et affirme que le candidat y satisfait;
- je confirme que je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions, et que je suis membre de la communauté canadienne professionnelle du théâtre;
- j'accepte les conditions du prix énoncées dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts du Canada;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je confirme que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (une signature originale est requise)

Date

ACCEPTATION DE LA MISE EN CANDIDATURE DU CANDIDAT (à remplir par le candidat)

Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom, mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :

(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en : français anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants.

À titre de candidat pour le prix John-Hirsch :

- je suis citoyen canadien résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au prix qui sont énoncés dans les lignes directrices et j'y satisfais;
- j'accepte les conditions du prix énoncées dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts du Canada;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je confirme que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature(une signature originale est requise)

Date



Prix John-Hirsch

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire.
- Votre formulaire de demande rempli ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).
- Si vous remplissez le formulaire à l'ordinateur, veuillez respecter la présentation ci-dessous.

PARTIE A – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE ET DU CANDIDAT

Nom de l'auteur de la mise en candidature :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

Nom du candidat :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville

Province ou territoire

PARTIE B – DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE (à remplir et à signer par l'auteur de la mise en candidature)

En **1 500 mots** ou moins, dites pourquoi vous proposez cet individu pour le prix John-Hirsch. N'oubliez pas de signer la déclaration (une signature est requise).

Veillez aussi inclure dans votre déclaration :

- depuis combien de temps et à quel titre vous connaissez le candidat;
- les réalisations artistiques du candidat et l'importance de sa contribution à travers sa carrière;

PARTIE C – CURRICULUM VITAE DU CANDIDAT

Veillez fournir un curriculum vitae à jour pour le candidat, **chronologiquement détaillé**, lequel souligne ses réalisations artistiques en théâtre.

Le curriculum vitae doit comprendre une brève déclaration de la part du candidat indiquant à quel moment et en quelle capacité le candidat marquerait le début de son expérience en tant que metteur en scène professionnel de théâtre (au plus dix ans avant la date de cette mise en candidature).

PARTIE D – ÉNONCÉ DU CANDIDAT

Veillez soumettre un énoncé décrivant vos buts artistiques personnels, en expliquant clairement ce qui, à votre avis, est nécessaire pour la réalisation de votre potentiel comme metteur en scène. Décrivez de façon aussi précise que possible dans quelle direction vous aimeriez poursuivre votre développement à l'avenir. N'oubliez pas de signer cet énoncé d'artiste (une signature est requise).

Veillez présenter un énoncé de **1 500 mots** ou moins.

PARTIE E – LETTRE D'APPUI

Veillez aussi inclure une lettre d'appui signée, de **1 500 mots** ou moins, d'un autre professionnel du théâtre canadien. **Une signature est requise.**

PARTIE F – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous d'inscrire le nom du candidat sur tous les documents que vous soumettez.

Vous devez joindre la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre indiqué ci-dessous.

- Identification de l'auteur de la mise en candidature
- Identification du candidat
- Déclaration de l'auteur de la mise en candidature (**une signature originale est requise**)
- Acceptation de la mise en candidature du candidat (**une signature originale est requise**)
- Partie A – Nom et lieu de résidence ou de travail de l'auteur de la mise en candidature et du candidat
- Partie B – Déclaration de mise en candidature (1 500 mots ou moins, une signature est requise)
- Partie C – Curriculum vitae du candidat
- Partie D – Énoncé du candidat (1 500 mots ou moins, une signature est requise)
- Partie E – Lettre d'appui (1 500 mots ou moins, une signature est requise)

Le formulaire de mise en candidature, incluant les signatures originales sur les Déclarations, doit être soumis sur papier. Le matériel d'appui peut être soumis sur papier (imprimé d'un seul côté sur des feuilles de papier blanc distinctes de 8½ po x 11 po) **ou** sur un CD ou une clé USB (en format PDF ou Word).

Envoyez votre mise en candidature à l'adresse suivante :

Prix

Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8